



202404-13

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240405-20240413-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

Procurations : Briec CALVARY à Pascal PRIGENT, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL

Absents : Julie MALÉGOL, Sébastien MORVAN

Date de convocation : 21 Mars 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Convention d'aménagement et entretien Rue Charles et Henri Avril

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre des travaux de l'aménagement VRD rue Charles et Henri Avril sur la route départementale n°33a, il est nécessaire de signer avec le Département :

- Une convention pour définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie.
- Une seconde convention qui engage la commune à réaliser pour le compte du département la réfection de la couche de roulement entre le PR0+0567 et le PR0+0998

Les dépenses de travaux de couche de roulement seront inscrits en opération sous mandat au compte 458 en dépenses et en recettes au BP 2024

Le Conseil Municipal :

Vu les conventions proposées par le Département concernant la couche de roulement dans le cadre des travaux de l'aménagement VRD rue Charles et Henri Avril sur la route départementale n°33a

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention pour définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie et la convention qui engage la commune à réaliser pour le compte du département la réfection de la couche de roulement entre le PR0+0567 et le PR0+0998



202404-13

mairie
ti ker

- **D'autoriser** Monsieur Le maire à inscrire au BP 2024 cette opération sous mandat au compte 458 en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention pour définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie et la convention qui engage la commune à réaliser pour le compte du département la réfection de la couche de roulement entre le PR0+0567 et le PR0+0998
- **Autorise** Monsieur Le maire à inscrire au BP 2024 cette opération sous mandat au compte 458 en dépenses et en recettes

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET